



Grand déstockage avant déménagement !

La Direction a finalement dévoilé le choix du site retenu pour le nouveau Siège de Canon France :

Il se situera dans l'immeuble ORA, 17 rue Emile Borel, Paris 17^{ème}, au bord du périphérique parisien.

L'accès à ces nouveaux bâtiments, qui sont encore en cours de construction à l'heure actuelle, risque fort de se révéler très problématique.

Le quartier est en effet desservi par :

- la ligne 13, plus connue par ses usagers sous le nom de l'Enfer car elle symbolise à elle seule tous les maux des transports parisiens,
- le RER C (dit Réseau Escargot Régional), connu pour être un des moyens de transport les plus lents du monde,
- le "périph" réputé pour la qualité de son air et la fluidité de sa circulation !

De plus, le site n'offre que 201 places de parking pour une capacité d'accueil totale de 2.200 personnes ! Canon n'occupera évidemment qu'une partie du site et devra donc vraisemblablement partager ces quelques places de stationnement avec les autres locataires.



Bien entendu, **ni les organisations syndicales, ni le CE, ni le CHSCT n'ont été sollicités pour donner leur avis sur l'emplacement du futur siège.** Bien au contraire, la Direction a opposé un refus catégorique à la demande répétée de vos élus CGT d'associer les instances du personnel, et plus largement les salariés concernés, sur le choix du futur site. Pourtant, on mesure encore aujourd'hui les impacts négatifs des déménagements des sièges de Canon et d'Océ en leur temps, ainsi que des mutations diverses, et plus récentes, d'une partie du personnel de Montévrain vers Courbevoie et vice-versa.

Et ceci sans aménagement des conditions de travail ni contrepartie satisfaisante au regard du temps passé dans les transports engendrant fatigue et épuisement, dans un contexte de charge de travail augmentant au gré des départs en retraite non remplacés.

Pire encore, la Direction a soigneusement occulté toute information qui aurait pu permettre aux salariés concernés d'anticiper sur ce déménagement et de commencer à prendre les dispositions nécessaires en réaction à ce nouveau bouleversement de leur vie privée.

L'information est finalement tombée une veille de 14 juillet à 18h17 !

Bien que le nouveau quartier de la Porte Pouchet se définisse comme un "éco-quartier", bénéficiant de 3,9 hectares d'espaces verts et de parcs paysagés, **le futur Siège Français sera accolé à une autoroute urbaine qui expose ses riverains à un niveau de pollution 3 fois supérieur au reste de la population.**

A l'heure actuelle, **de nombreuses études épidémiologiques mettent en évidence les liens entre pollution de l'air extérieur et les effets sanitaires** qui se manifestent quelques jours ou quelques heures après l'exposition : irritations, toux, bronchites, augmentation de l'incidence des crises d'asthme, pathologies cardio-vasculaires.

Par ailleurs, **le périphérique et ses abords sont soumis à une nuisance sonore considérable** :

On relève plus de 75 dB(A) en moyenne (indicateur Lden) alors que la réglementation fixe à 65 dB(A) le niveau maximal admissible à 2 mètres en avant de la façade des bâtiments, pour les locaux à usage de bureau.

Pour information, l'excès de bruit a un impact sérieux sur :

- le système nerveux : stress, troubles du sommeil, baisse de vigilance, risque accru d'anxiété et de dépression, troubles du comportement et tendance à l'agressivité
- le système cardio-vasculaire : augmentation de la tension artérielle, de la fréquence cardiaque et du cholestérol avec un risque accru d'infarctus
- le système immunitaire : diminution des défenses immunitaires
- le système digestif : ulcères, colopathies



Les études publiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) entre 2011 et 2013 sur la quantification des impacts sanitaires du bruit des transports et leur valorisation économique ont permis d'estimer un coût sur la santé en France d'environ 11,5 milliards d'euros chaque année.

Les autres aspects du déménagement, notamment les conséquences sur les conditions de travail des salariés, ne sont pas encore connues. En effet, **l'ouverture des processus d'information/consultation sur le projet (CE et CHSCT) ne devrait pas avoir lieu avant le mois d'octobre.**

D'ores et déjà, **on peut craindre que le déménagement ne soit prétexte à un grand déstockage, ou à une grande braderie organisée par la DRH.** La Direction semble en effet vouloir faire du vide et pas seulement au niveau des meubles, car c'est avant tout le personnel qui est visé.

Depuis quelques mois, les départs « volontaires » ou semi-contraints, les ruptures conventionnelles et les licenciements individuels pour faute ou non atteinte d'objectifs se multiplient. Toutes les catégories professionnelles sont concernées : Cadres, Commerciaux, Administratifs, personnel des Services Techniques. **L'emplacement du nouveau Siège risque de susciter de nouvelles velléités de départ !**

Vos Délégués Syndicaux CGT restent à votre disposition pendant l'été, n'hésitez pas à les contacter pour leur indiquer vos craintes, attentes, revendications ou suggestions dans le cadre de ce déménagement qui devrait intervenir à la fin du premier semestre 2018. Nous demandons dès à présent à la Direction de Canon France de prendre ses responsabilités quant à l'ouverture d'une négociation sur un accord de télétravail digne de ce nom, d'intégrer le déménagement et toutes ses conséquences dans le projet de signature d'un accord sur la Qualité de la Vie au Travail et d'inscrire dans le tableau des risques (DUER) une démarche préventive volontariste quant aux dites conséquences sur la santé des salarié-e-s.

Vos élus CGT seront vos porte-paroles lors des négociations qui vont s'ouvrir à la rentrée.

Délégués Syndicaux CGT Canon France :

Frédéric PETIT (06.11.24.97.17) : en congés du 01 au 15 septembre,

Denis CANTON (06.80.41.08.42) : en congés du 24 juillet au 1^{er} septembre inclus.

Laurent SANCHEZ (06.16.46.27.48) : en congés du 27 juillet au 23 août.

